Préavis FERC - octobre 2026

samedi 3 octobre 2026, par Bariaud

Montreuil, le 30 septembre 2026

Mesdames et Messieurs les Ministres,
de l'Éducation Nationale
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,
de l'Agriculture,
de l'Économie et des Finances,
des Affaires Étrangères,
du Travail, de la Santé, des Solidarités et des familles

Réf. 023-26

Objet : **préavis de grève FERC-CGT octobre 2026**

Mesdames, Messieurs les Ministres,

La FERC-CGT dépose un préavis de grève dans le cadre des mobilisations prévues sur l'ensemble du mois d'octobre 2026. Ce préavis est destiné à couvrir toutes les mobilisations locales et nationales jusqu'au 31 octobre 2026.

La FERC-CGT condamne fermement les nouvelles attaques contre le monde du travail mises en lumière par les derniers arbitrages gouvernementaux rendus sur les PLF et PLFSS 2027. Le gouvernement, main dans la main avec le patronat, n'a de cesse de refuser le droit à un salaire et une retraite digne aux travailleurs et travailleuses. La FERC-CGT dénonce ainsi avec force une nouvelle offensive inacceptable à l'encontre de nos services publics, de notre système de santé, mais aussi contre les agences et opérateurs de l'État indispensables au bon fonctionnement de toute la société. La FERC-CGT souligne aussi avec inquiétude les très graves atteintes contre le droit de manifester librement et le droit constitutionnel de grève, mais aussi la criminalisation toujours plus grande des libertés syndicales.

La FERC-CGT revendique toujours l'abrogation définitive de la contre-réforme des retraites et un retour au droit à la retraite à taux plein à partir de 60 ans, ainsi que l'augmentation générale des salaires, notamment le SMIC à 2000 € brut et l'augmentation automatique des salaires minimums de branche dès lors que le SMIC est revalorisé. Nous revendiquons également la majoration du point d'indice et des pensions pour toutes et tous ainsi que des mesures concrètes pour gagner l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. De même, la FERC-CGT exige le retour au remboursement à 100% de la rémunération au titre du congé maladie ordinaire ainsi que la restauration de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA).

Nous exigeons la définitive mise à l'arrêt des politiques d'austérité et la mise en œuvre de réelles mesures de justice sociale, fiscale et environnementale. Ces politiques passent inévitablement par l'allocation de moyens humains et financiers pérennes pour l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche, la formation professionnelle, le sport et la vie associative. Assurer la pérennité de ces secteurs est la condition indispensable pour répondre aux besoins de la jeunesse et de l'ensemble des usager-es de nos services publics.

Ce préavis concerne toutes et tous les personnels de nos secteurs. Il doit leur permettre de mener à bien toute action revendicative s'inscrivant dans le cadre des différentes journées d'action locales et/ou nationales, et de participer aux mobilisations prévues.